

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Plantiers de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

TELEPHONE 141-95 — 157-42

N° de nos Cheques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
295.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.
350.41 Synd. Prod. Légumes p^r Conserve.

PUBLICITE LOCALE :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Grassin — NANTES — (Loire-Inf.)
TELEPHONE : 145-38 et 124-10
EXTRA-LOCALE :
AGENCE FRANÇAISE D'ANNONCES
35, Rue des Petits-Champs — PARIS
TELEPHONE : Richelieu 93-62

PRÊTS aux agriculteurs sinistrés

La Chambre d'Agriculture nous communique :

Dans sa séance du 10 mai 1939, le Conseil Général a décidé de faire un gros effort pour venir en aide aux agriculteurs victimes des gelées de décembre 1938 et dont la situation est, pour beaucoup d'entre eux, extrêmement critique.

L'Assemblée Départementale a décidé de venir à leur secours en leur accordant un prêt à court terme, dont ils pourront avoir l'usage en s'adressant soit au Crédit Agricole, soit aux Caisse Rurales.

Pour cela, sous certaines conditions, il accordera une bonification d'intérêts en prenant à sa charge le paiement de 2 1/2 % sur les intérêts qui seront dus par les emprunteurs, jusqu'à concurrence d'une somme de quatre millions pour l'ensemble du département.

Si les cultivateurs désirent emprunter plus de quatre millions, ils bénéficieront à concurrence de cette somme de la bonification d'intérêts, celle-ci étant répartie au prorata des demandes. Le rest^e de l'argent dont ils pourraient avoir besoin leur étant fourni au taux normal (4 %).

Pour bénéficier de ces prêts, il faut faire la demande de prêt AVANT LE PREMIER JUIN.

avoir fait dans les mairies une déclaration de pertes en temps voulu.

Le maximum de prêts qui sera accordé avec bonification sera de 8.000 francs par exploitation ;

et de 1.000 francs par hectare sinistré, étant entendu que les surfaces inférieures à un hectare comptent pour un hectare.

La Bonification d'intérêts jouera pendant trois ans, c'est-à-dire que jusqu'en 1941 inclus, les Agriculteurs bénéficieront de la ristourne de 2 1/2 %.

Nous conseillons aux cultivateurs désireux d'emprunter de donner leur nom, le plus tôt possible, soit aux caisses rurales, soit aux caisses de Crédit Agricole, car à partir du PREMIER JUIN 1939, il ne sera plus accordé de prêts donnant droit à la bonification d'intérêts.

LE PRET AU MARIAGE

De toutes les réformes demandées par l'U.N.S.A. le prêt au mariage est peut-être celle qui contient les plus riches possibilités de relèvement. Elle est mieux qu'un remède à un mal présent. Elle prépare l'avenir.

Il faut, et de toute urgence, donner des allocations familiales aux familles paysannes pour les replacer au niveau de toutes les familles françaises.

Mais il faut aussi penser à la France de demain et c'est le prêt au mariage qui la fera forte et respectée.

Le prêt au mariage a fait ses preuves à l'étranger. Pour ne citer que l'Allemagne, le nombre des mariages, en 4 années s'est accru de 28,7 % ; celui des naissances de 24 %. Les plus hautes autorités démographiques s'accordent à en attribuer, pour une large part, le mérite au prêt au mariage.

L'U.N.S.A., c'est-à-dire ses Unions Régionales, ses Syndicats locaux, a demandé que le prêt au mariage soit institué pour la jeunesse paysanne en premier lieu.

Ce n'est pas un tour de faveur, c'est un tour de justice :

parce que la paysannerie a toujours été tenue à l'écart des lois sociales ;

parce que la paysannerie est la classe sociale la plus nombreuse ;

parce que la paysannerie a toujours été le grand réservoir d'hommes, mais qu'elle ne pourra plus continuer à l'être si elle est maintenue dans une situation économique inférieure.

L'U. N. S. A. a également demandé qu'un prêt plus important soit consenti aux jeunes paysans et aux jeunes artisans désireux de s'établir parce que, outre les dépenses communes à tous les jeunes ménages, ils ont à faire face à des dépenses professionnelles.

Le prêt au mariage, tel qu'il est conçu par le syndicalisme paysan, enrayera la dénatalité, enrayera l'exode rural et, en ouvrant aux jeunes Français une autre voie que celle de la prolétarianisation il fera une nation d'hommes indépendants et audacieux.

Le prêt au mariage montrera au monde que la France n'est pas une nation de vieux, qu'elle se ressaisit et qu'elle garde une claire vision de son destin.

U. N. S. A.

De la Garonne à la Loire...

Une visite des agriculteurs du Lot-et-Garonne au pays nantais

Lundi dernier, une importante délégation d'agriculteurs du Lot-et-Garonne nous rendit visite au Pays nantais. Ce voyage d'études était organisé par la Société Nationale des Chemins de Fer, en collaboration avec les directions des Services Agricoles et Chambres d'Agriculture du Lot-et-Garonne, de la Loire-Inférieure et du Loiret-Cher. Nous eûmes le plaisir d'accompagner en partie cette délégation et de lui faire les honneurs de nos belles régions productives.

Hélas ! Elle ne disposait que d'une journée — d'une belle journée printanière, qui prouva à nos hôtes qu'au nord de la Garonne on pouvait encore jouir d'un gai soleil. Malgré un léger retard sur l'itinéraire prévu, cette journée s'acheva sans encombre et fructueuse d'enseignement.

Elle débuta, de bon matin, par des visites de cultures fruitières et maraîchères, en compagnie de M. Bardou, président de la Fédération des Maraîchers Nantais, chez M. Daguin, chemin du Fromentau, puis chez MM. Loiret et Blais, côteaux de Sèvres, dont les tenues firent l'admiration des visiteurs.

Poursuivant sa route la délégation visita les Etablissements Cassegrain, Conserve Alimentaires, à Vertou, et prit la direction du vignoble... De nombreuses haltes et visites de chais auraient été nécessaires pour familiariser les Lot-et-Garonnais avec notre beau vignoble et son vin, le Muscadet. Mais l'itinéraire très strict, ne comportait que deux arrêts-dégustations : chez M. Charpentier, à la Chapelle-Heulin, et chez M. Pierre Lussau, en son beau cellier de la Gailles, où furent par les personnalités présentes et l'on reprit la route, le chemin des écoliers, à travers les vignobles des bords de la Sèvre, par Monnières, Gorges et Clisson.

Là, un substantiel déjeuner permit à nos hôtes de se restaurer et d'apprécier les fines spécialités de la Région Nantaise et Clissonnaise. M. Joseph du Gasset, retenu à Nantes au Conseil Général, s'était fait représenter par le sympathique Docteur Boutin.

Le repas fut très cordial et des plus animés. Au dessert, M. de Camiran, au nom des vignerons, souhaita la bienvenue à ces agriculteurs du pays de d'Artagnan, de Cyrano... et du Meunier de Barbaste (Henri IV) qui vint jadis chez nous signer l'Edit de Nantes. M. Chaquin, directeur des Services Agricoles énuméra ensuite les principales richesses de notre pays (cultures, élevage, viticulture, etc.), département qui n'a d'inférieur que le nom ! Puis M. Moreau, parlant au nom

de la S.N.C.F. qui a organisé ce voyage d'études, remercia comme il convenait les personnalités présentes et tira les conclusions qui s'imposaient.

A 15 heures, la délégation reprenait la direction de Nantes, pour visiter, à la Guillemerie, un élevage Maine-Anjou, puis les Etablissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre et enfin les usines de conserve Amieux Frères, universellement réputées.

Au cours de ces pérégrinations, nous avons pu nous entretenir avec ces agriculteurs du Lot-et-Garonne, la plupart petits propriétaires exploitants et nous documenter sur leur région. De ce département, nous ne connaissions que notre vieux camarade, de la Myre Moray — aujourd'hui député d'une de ces belles circonscriptions agricoles — mais nous en ignorions toutes les richesses.

Le Lot-et-Garonne est un pays de moyennes et petites cultures. Les fermes ont de 10 à 15 hectares généralement et sont exploitées soit par des fermiers, des métayers, mais surtout par des propriétaires exploitants. C'est un pays aisé, de polyculture par excellence, qui pourrait se suffire à lui-même. On y fait du blé (il s'est construit beaucoup de silos) du maïs (qui sert pour l'engraissement du bétail), des fourrages, du tabac de temps immémorial, de la vigne et beaucoup de cultures fruitières.

Parmi celles-ci, mentionnons : les pêches, les abricots, les poires et les prunes d'été. Il y a dans le pays plus de 200.000 pêchers dont, parmi les meilleures variétés, nous citerons : la May Flower, Amusden, Mignonne, Hâtive, Triumph, Alexander, l'Angvine de Buzet, J.-H. Halle, Madeleine et Nationale. La pêche commence au 15 Juin et se termine en septembre. A ce moment arrive le chasselas... qui détrône la pêche sur le marché.

Comme vignes, on produit du vin pour la consommation. Les hybrides, les plants d'abondance ont remplacé les anciens cépages, les vieux crus du pays. Mais les agriculteurs se sont lancés dans la production du raisin de table, entre autre du chasselas doré de Prayras et de Port Saint-Marie qui trouve sur Paris d'excellents débouchés.

On cultive, dans la région de Villeneuve-sur-Lot et la vallée du Lot, beaucoup de petits pois, des haricots verts, des artichauts et des asperges. Les tomates se font dans les vallées de la Garonne et du Dropt.

Toutes ces régions n'ont pas été atteintes cette année par les gelées. Aussi les prochaines récoltes seront belles. Quant aux petits pois, ils ont magnifiquement et arriveront tous à la fois. Les premiers ont déjà été expédiés sur Paris le 29 avril et sont vendus de 350 à 375 francs les 50 kilos, départ. Le 6 Mai, d'autres expéditions se sont faites au prix de 240 francs les 50 kilos (on compte là-bas aux 100 livres). Il s'agit de pois pour la consommation. La campagne des petits pois pour la conserve débute vers le 25 Mai. A ce moment, les agriculteurs livrent leurs marchandises aux usines locales de Villeneuve et de Casseville qui achèteront toute la production jusqu'en septembre.

Deux usines de conserves travaillent spécialement la viande et le caennet. Un de nos interlocuteurs fournit personnellement, à l'une de ces usines, près de 6.000 kilogrammes de viande par semaine. Ces viandes sont payées, selon qualité, de 3 à 7 fr. le kilo.

Beaucoup d'animaux sont aussi expédiés abattus sur Paris. Ces expéditions se font par auto-camions, qui prennent la viande à l'abattoir et l'amènent directement aux Halles de Paris.

Comme race bovine, c'est la race Garonnaise, plus ou moins mélangée de Bazannaise ou de Limousine. Chaque propriétaire a maintenant dans son exploitation 2 ou 3 vaches laitières, de race Bordelaise, plus ou moins croisée de Normand.

Signalons encore qu'on engraisse beaucoup d'oies et que nous sommes au pays des foies gras et même des truffes.

Enfin, le pays est peuplé d'Italiens, d'étrangers, voire de Vendéens et de Bretons, qui arrivent en colons, avec beaucoup d'enfants. Mais, chose curieuse, leurs enfants n'en n'ont plus après ! Serait-ce dû à l'ambiance, ou bien-être, qui semble favoriser ces régions plantureuses, dépeintes sommairement par nos amis d'un jour ?

R. Faivre.

Nos pages spéciales :

Cette semaine :

— LUTTE —
CONTRE LES ENNEMIS
DES CULTURES

Un brin de causerie



Comme de juste, l'est question des ennemis de nos cultures — ces « infiniment petits » qui nous bouleversent et nous désarment. Sans entreprendre de luttés sanglantes, y nous donnons bien un fil à retordre et nous causent chaque année des millions de dégâts. Comme si qu'on aurait point assez de mal pour gagner son pauvre pain !

Y a guère de cultures qu'on soyent exemptes. A commencer par la vigne qu'avant connu, d'ampuis Noë, les pires invasions de papillons, de cochenilles, de pucerons, de phylloxères, de cochylys, sans compter les champignons, les pourritures, s parassites de toutes sortes. Le vigneron, pour récolter du vin, avant de se transformer en chimiste, qu'il se transforme en armurier, posséder tout un arsenal de drogues, afin d'éliminer ces bestioles et ces larves. Et c'est point pour plaisir qu'il sulfate ses vignes avec c'te fourniture su l'ados.

Chez les arbres fruitiers, les pépinières, les légumes, les fleurs, comme chez les textiles, les céréales, les plantes sarclées ou autres cultures, c'est du pareil au même, avec des millions d'insectes, poils connus ou inconnus, qu'on aimerait mieux voir ailleurs...

Tous les savants, les aguerries recherchent le meilleur moyen de s'en débarrasser. Ce qu'il faut point toujours commode ! Y aurait d'abord, parmi les plantes, des variétés qui seraient réfractaires à ces maladies — comme certaines patates qui prendraient point le doryphore. Reste à les trouver. Et à savoir aussi si elles déplairaient point à la clientèle, aux vulgaires consommateurs que nous sommes ?

Mais tout les recherches, les batteries anti-parasites sont pointées, an'hui, vers l'acclimatation de certaines espèces, animales ou végétales, ennemies de nos ennemis. En somme c'est de l'homéopathie, le traitement du mal par le mal, l'estomation des méchants, par des plus méchants. Car tout être vivant icibas, a son ennemi naturel et ses parasites.

V'là pourquoi on veut apprivoiser les insectes utiles, comme les larves des coccinelles, pour boulotter les pucerons et autres bêtes nuisibles. Tout comme on recherche les parasites du doryphore et ceusses de la cochylys et de l'eudemis, des cochenilles et des hannetons. Recherches longues et délicates, mais qui devant être poursuivies dans le monde entier. Car ces bêtails connaissent point de frontières ; c'est même par leurs voyages qui sont plus redoutables.

Hureusement qui avant ces ennemis naturels et les oiseaux, précieux auxiliaires des hommes. Sans eux, la terre entière serait recouverte de pucerons, de chenilles, d'insectes ravageurs. Aucune culture, aucun végétal leur résisterait. Le pire des fléaux !

Nous leur devons une fière chandelle.

maître jeannot

Nos pages spéciales :

Cette semaine :

— LUTTE —
CONTRE LES ENNEMIS
DES CULTURES

Nos pages spéciales :

Cette semaine :

— LUTTE —
CONTRE LES ENNEMIS
DES CULTURES

Nos pages spéciales :

Cette semaine :

— LUTTE —
CONTRE LES ENNEMIS
DES CULTURES

Nos pages spéciales :

Cette semaine :

— LUTTE —
CONTRE LES ENNEMIS
DES CULTURES

Nos pages spéciales :

Cette semaine :

— LUTTE —
CONTRE LES ENNEMIS
DES CULTURES

Nos pages spéciales :

Cette semaine :

— LUTTE —
CONTRE LES ENNEMIS
DES CULTURES

Nos pages spéciales :

Cette semaine :

— LUTTE —
CONTRE LES ENNEMIS
DES CULTURES

Nos pages spéciales :

Cette semaine :

— LUTTE —
CONTRE LES ENNEMIS
DES CULTURES

A propos du blé qui lève

Un de nos vieux adhérents nous transmet les réflexions suivantes que nous tenons à publier :

Dans le numéro du 6 mai du Bulletin « Agricole » a donné un très bon article sous le titre « Le blé qui lève ».

Tout homme de bon sens comme lui a été frappé et réconforté par la journée de clôture du Congrès de la J.A.C. à Paris. Quand il dit « que vous avez pour mission de refaire la France paysanne, en relevant la vraie morale chrétienne que la carence de quelques générations a mortifié aveuglées par de faux problèmes, intoxicées par des sophismes, avaient laissé s'étendre pour le péril de la France et du monde », il a parfaitement raison.

Mais il faut dire aussi les qualités que vous possédez, et qui vous permettront de vous défendre de ces sophismes.

Cultivateurs, travailleurs de la campagne, vous n'aurez jamais de répit ; vous ne serez jamais en repos, il vous faudra toujours avoir l'œil à tout, l'esprit en éveil et toujours lutter.

Cet effort constant vous donne une supériorité et il vous donne aussi le fond de bon sens inaltérable que l'on ne peut vous discuter. Quelquefois battu par les éléments, vaincu même, vous n'êtes jamais découragé ; l'année suivante il faudra recommencer, et vous le ferez toujours avec l'amour de votre travail, de bon cœur, pour vivre certes, mais aussi pour nourrir les autres. Vous avez droit à la reconnaissance que l'on ne vous donne pas ou que l'on vous marchandait.

Votre effort d'observation, de jugement, doit être constant ; rien n'est machinal, tout est intelligence en vos travaux ; rien n'est la même chose d'une année, d'une saison à l'autre, votre esprit constamment en éveil doit souvent décider très vite avec les saisons, avec les éléments, avec vos terres, avec les épidémies, les invasions d'insectes, les arrivées subites de maladies cryptogamiques.

Bon et vrai paysan de France, il vous faut savoir beaucoup de choses et, parce que souvent l'on ne peut comprendre votre savoir, on le méprise ; mais là encore vous êtes le plus fort ; vous renvoyez ce mépris à celui qui vous l'adresse en riant de son ignorance, car vous êtes un sage.

Où, vous êtes forts dans ces luttes contre les ennemis de vos travaux, et les années qui viennent de passer savent combien ces ennemis sont nombreux et redoutables.

Il faut que les hommes qui ne sont pas de la terre sachent qu'il est plus difficile de conduire une ferme que de faire un maçon, un mécanicien, un tourneur qui, lui, fait toute l'année la même pièce, ou que l'ouvrier d'usine qui, pendant 365 jours, fait le même geste pour alimenter la machine qu'il conduit.

Où, vrai cultivateur de la terre, il vous faut plus d'intelligence pour soigner vos semailles qu'un agent de ville pour lever ou baisser son bâton, ou qu'un douanier pour surveiller les côtes de France ; non pas que ces hommes soient à dédaigner ou à mépriser, le travail qu'ils font est utile, mais il reste avec sa valeur, et la vôtre avec la sienne.

Sachez-le bien et dites-le à vos fils, si le labeur demande peine et courage, il est le plus beau et peut-être aujourd'hui le seul capable de donner à l'homme un peu de liberté et de lui conserver toute sa dignité.

Il faut que vos fils restent à la terre, il faut qu'ils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

Il faut que vos fils sachent les misères de la France.

le cheval

SOCIÉTÉ DES COURSES DE NANTES

La Société des Courses de Nantes donne ses trois réunions habituelles de la semaine de l'Ascension : le Dimanche 14 Mai, le Jeudi 18 Mai et le Dimanche 21 Mai.

Le Dimanche 14 Mai : 50.100 francs, avec le Prix de l'Ancien Derby de l'Ouest, au galop, de 37.200 frs.

Le Jeudi de l'Ascension 18 Mai, la grande journée traditionnelle, avec 150.000 francs de prix : Le Grand Prix de la Société des Courses, au galop, 51.750 francs ; le Prix Barbe-Bleue, steeple-chase, 45.200 francs ; le Prix du Gâvre, grand cross, 20.000 frs.

Le Dimanche 21 Mai : 67.010 francs, avec le Prix du Bois-Rouaud, au galop, 16.000 francs, et le Grand Prix de la Loire, au trot attelé, de 20.000 francs.

Les engagements reçus sont nombreux et d'excellent ordre. D'excellents chevaux de Paris, du Midi et de Province sont annoncés pour disputer les Courses de Nantes.

Les Courses commenceront chaque jour à 14 heures.

Le Pari Jumelé, qui a si bien réussi le Dimanche 23 Avril, fonctionnera à nouveau.

Pour remercier les cinq grandes Sociétés Parisiennes, qui ont accordé à la Société des Courses de Nantes une magnifique subvention à l'occasion du Sweepstake du Grand Prix de Paris, des bureaux de vente de billets de la Loterie Nationale seront aménagés au Pesage et à la Pelouse, les 14, 18 et 21 Mai.

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par la grande Banque Nantaise : « Le Crédit Nantais ».

La vente des billets sera faite par

LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

Les bouillies insecticides arsenicales

Voici l'époque où les insectes, ravageurs de nos cultures maraîchères, fruitières et de nos pépinières, recommencent leurs méfaits. Il convient donc de prendre, dès à présent, toutes les mesures utiles pour les combattre. Parmi les produits mis à la disposition des producteurs pour lutter contre les parasites, figurent en première ligne les produits arsenicaux. Ils constituent l'un des moyens de défense les plus efficaces contre le doryphore, le carpocapse, les chenilles défoliantes (hyponomeutes, cheimatobies, bombyx, etc.), l'eudémis, la cochylys, et, éventuellement, contre les papillons ennemis des arbres d'ornement, des pépinières et jeunes plantations forestières, de l'osier.

L'arsenic s'emploie sous la forme de sels insolubles : arséniate de plomb, arséniate d'alumine, arséniate de chaux. Ce dernier produit exige des précautions spéciales quand on l'emploie pour protéger les arbres fruitiers, car il y a risque de brûlures. On utilise également des préparations à base d'acéto-arsénite de cuivre.

Ces différents sels s'utilisent en dilutions dans une proportion variable selon le ravageur à combattre et la concentration des produits commerciaux utilisés. Pour le doryphore, on conseille des doses de 12 à 2 %, si l'on veut obtenir un résultat persistant et éviter des échecs causés, en particulier, par des écoulements échoués de l'insecte. Pour les arbres fruitiers, la dose sera moindre, environ 1 %. On augmentera l'action de l'arsenic par l'adjonction au produit d'un adhésif et d'un mouillant.

Les produits sont mis à la disposition des producteurs en poudre ou en pâte. La pâte, plus facile à délayer et surtout à fabriquer, a constitué pendant longtemps la forme la plus communément employée. Les poudres ont pris plus d'importance aujourd'hui parce qu'elles sont plus concentrées, et finalement plus commodément d'emploi.

Les traitements sont à faire dès maintenant si l'on constate l'apparition de chenilles défoliantes. Contre le carpocapse, on peut attendre le début de juin dans la région parisienne. Pour le doryphore, les traitements sont à faire dès qu'apparaissent les premières larves, c'est-à-dire en mai ou en juin, suivant les régions. Enfin la cochylys et l'eudémis sont à combattre au voisinage de la floraison de la vigne.

Rappelons que l'on a toujours avantage à effectuer des traitements précoces, car les jeunes larves sont plus sensibles, plus vulnérables et parce qu'elles n'ont pas eu le temps de faire beaucoup de dégâts.

Une expérience déjà longue de l'emploi des arsenicaux donne toute sécurité en ce qui concerne leur emploi, à la condition, bien entendu, d'observer un certain nombre de précautions que des décrets successifs ont précisé. Citons les principales de ces dispositions :

Les personnes qui détiennent les préparations arsenicales, soit en vue de la vente, soit en vue de leur emploi, doivent les renfermer dans des armoires, ou dans des boîtes où n'ont pas librement accès les personnes étrangères à l'établissement ; les armoires ou boîtes ne doivent contenir aucune substance destinée ou pouvant servir directement ou indirectement à l'alimentation de l'homme ou des animaux.

Aucune vente des dites substances ne peut être consentie qu'au profit d'une personne âgée de 18 ans au moins, connue du vendeur ou justifiant de son identité.

Ces substances ne peuvent être délivrées que contre un reçu daté et signé de l'acheteur ou de son représentant et mentionnant son adresse et sa profession. Ce reçu peut être remplacé par une commande écrite, datée et signée de l'acheteur ou de son représentant et indiquant sa profession et son adresse.

L'emploi des composés arsenicaux, quels qu'ils soient, est expressément interdit dans les cultures maraîchères et fourragères, ainsi que pour le chaulage des grains et la destruction des mauvaises herbes dans les allées des jardins et dans les cours et terrains de sport.

Les traitements par les composés arsenicaux en pulvérisation et en badigeonnage sont interdits dans les vignes, vergers et autres plantations où sont faites des cultures intercalaires, maraîchères et potagères.

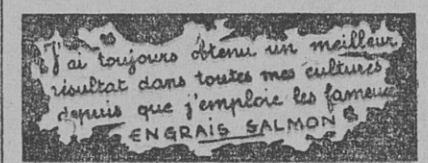
Les dites traitements sont autorisés pour :

- 1) Les vignes de la fin des vendanges au début de la véraison ;
 - 2) Les pruniers, pêchers, amandiers, de l'époque qui suivra la récolte totale des fruits jusqu'à cinq semaines après la floraison ; toutefois, au moment de la floraison, les traitements seront suspendus ;
 - 3) Les cerisiers, abricotiers, de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à la fin de la floraison ;
 - 4) Les pommiers et poiriers, de l'époque qui suivra la récolte totale des fruits jusqu'à deux mois avant la récolte ; les traitements devant être suspendus au moment de la floraison ;
 - 5) Les oliviers, du 1er juin jusqu'au début de la véraison.
- En aucun cas, les produits ne devront être répandus à l'état sec sur les plantes.

On évitera tout accident à la condition de bien observer les recommandations suivantes :

- 1) N'utiliser pour la préparation des produits que des ustensiles généralement affectés à cet effet et en particulier ne jamais se servir de bûches ou vaisselle pouvant recevoir des aliments pour l'homme ou les animaux ;
- 2) Après usage, vider les produits non utilisés sur un sol nu et recouvrir la terre ; éviter avec le plus grand soin le voisinage des mares, des chemins qui pourraient être contaminés ;
- 3) Bien laver ensuite les ustensiles utilisés ;
- 4) Revêtir de vieux vêtements pour le travail, les quitter pour manger ;
- 5) Ne pas manipuler les produits avec les mains, mais se servir d'un bâton pour mélanger ;
- 6) Ne pas porter à la bouche les mains pendant le travail et avant de les avoir lavées consciencieusement.

De telles prescriptions atteignent largement leur but en ce qui concerne les exigences de l'hygiène. La réglementation permet le commerce et l'emploi des arsenicaux insolubles pour le plus grand bien de la culture.



Comment lutter contre les hannetons

Voici l'époque où commencent à apparaître les vols de hannetons, c'est donc le moment d'engager la lutte contre ce redoutable ennemi de nos cultures. C'est particulièrement le cas dans les régions où l'on annonce cette année le grand vol triennal.

On sait que le hanneton apparaît pendant plusieurs semaines au printemps, qu'il se nourrit de feuilles, que les femelles très prolifiques se mettent à pondre en terre 15 jours après le début du vol, que les œufs éclosent au bout de 4 à 5 semaines et donnent naissance aux vers blancs qui évoluent ensuite en 3 ans, aux dépens de nos cultures. C'est donc à la fois à l'insecte adulte, aux pontes et aux vers qu'il convient de s'attaquer pour restreindre les dégâts du parasite.

PROCÈDES DE LUTTE

Le hannetonage, c'est-à-dire la récolte des adultes au moment du vol, est extrêmement intéressant, surtout lorsqu'il est pratiqué dès qu'apparaissent les insectes, c'est-à-dire avant la ponte.

On sait que les hannetons passent la nuit dans les arbres où ils se reposent. On profite de leur engourdissement, le matin, pour secouer les arbres où ils s'abritent et les recueillir dans de grandes bûches. On les détruit ensuite par ébouillantage ou avec du lait de chaux.

On peut également prévenir l'apparition des vers blancs en répandant sur le sol, au moment du vol, de la naphthalène brute essorée ou schistaine. L'odeur dégagée par ce produit éloigne les femelles qui vont effectuer leur ponte ailleurs. On effectuera une première application à raison de 300 kg. à l'hectare dès que l'on observera les premiers accouplements de l'insecte et on procédera à une seconde application à la même dose 10 à 15 jours plus tard. Il faut éviter que la naphthalène brute ne vienne au contact des plantes délicates. Le procédé donne de bons résultats, mais il a l'inconvénient de reporter chez le voisin ce que l'on ne veut pas chez soi.

Restent les larves. Le ramassage lors des labours, principalement l'année qui suit le vol, permet de détruire un grand nombre de larves. On augmente le rendement du procédé en repiquant de place en place, des plantes préférées par l'insecte. Des laitières convenant parfaitement. Dès que les racines sont atteintes, le pied se fane ; il suffit de l'arracher pour découvrir le ver et le détruire.

En terrain nu, là où doivent être établies des cultures de rapport : pépinières, cultures, maraîchères et horticoles, les injections de sulfure de carbone dans le sol sont efficaces. L'opération s'effectue 3 à 4 semaines avant les plantations, à raison de 150 à 200 kg. à l'hectare répartis dans 4 trous au mètre carré. Quand il s'agit de semis, on abaisse la dose à 50-60 kg. à l'hectare.

Ajoutons que l'on a essayé de détruire les larves en les infectant, grâce à un de leurs parasites, le *Corytella*, mais que le procédé n'a pas été très efficace étant donné la trop grande diffusion des larves dans les champs.

M. Régnier, directeur de la Station de recherches de Rouen, est en train de procéder à une série d'expériences sur lesquelles nous reviendrons et qui ont pour objet de mieux nous défendre contre le hanneton.

Les traitements d'assurance au vignoble

Le moment est venu où les Stations d'Alertes doivent fournir aux viticulteurs des indications sur l'époque opportune des traitements au vignoble. Dans nos régions septentrionales, les principaux ennemis à combattre sont : le Mildiou — particulièrement le Mildiou de la grappe sous la forme Rot Gris — et la Cochylys ou l'Eudémis.

Nous pensons que, quoi qu'il advienne, et même lorsqu'aucune menace actuelle ne peut encore être prévue, certains traitements préventifs doivent être appliqués. Ce sont les traitements dits d'assurance. Nous estimons qu'ils sont à la base de la défense du vignoble et que ce serait une faute que de ne pas les exécuter chaque année. Le praticien doit en effet savoir qu'il faut, pour lutter efficacement et économiquement, considérer non seulement l'agent de la maladie, cryptogame ou insecte, mais encore l'évolution des organes de la vigne qui peuvent être envahis, qui sont, par suite, receveurs des traitements et seront plus ou moins accessibles. Or, la période est relativement courte pendant laquelle les jeunes grappes ou « mannes » sont faciles à couvrir de produits antiparasitaires ou insecticides, et la défense de la grappe, autrement dit de la récolte, importe au premier chef.

Ces considérations nous amènent à vous parler des traitements d'assurance, à vous dire leur origine et la façon de les mettre en pratique. Nous vous indiquerons ensuite quels sont les moyens complémentaires de défense qui doivent être appliqués en temps opportun pour être efficaces. Pour l'exécution de ces traitements complémentaires, les avertissements rendront alors de précieux services.

D'abord, quelle est l'origine des traitements d'assurance ? Depuis plus de 30 ans que nous suivons attentivement le développement du Mildiou dans le vignoble angevin, nous avons remarqué que la première invasion sous forme de taches blanches ne s'est jamais manifestée avant le 1^{er} Juin, sauf une fois, le 31 Mai, en 1915. On sait, par ailleurs, que cette invasion primaire exige un délai de 7 à 10 jours pour produire les taches blanches du Mildiou, qu'il ne faut pas confondre, à cette époque, avec les taches blanches d'Eudémis ou Cloque. Il suffit donc que la vigne soit soulagée vers le 20 Mai, dans nos régions, pour être traitée préventivement. La jeune grappe, qu'il s'agit avant tout de préserver, n'est pas encore cachée par les feuilles et elle peut être atteinte facilement par le jet du pulvérisateur. En outre, ses boutons floraux commencent à se séparer, de sorte que la bouillie cuprique peut l'impregner et atteindre les pédicelles par où pénètre le Rot gris.

C'est également vers le 20 Mai que se produit le principal vol de la Cochylys et de l'Eudémis, dont les larves, comme on le sait, dévorent les grappes. On pourra combattre du même coup ces deux insectes et le Mildiou, en mélangeant à la bouillie bordelaise ordinaire, 1 % d'arséniate de plomb (arséniate diploïmérique, en pâte, par exemple).

Remarquons aussi que nous sommes à une époque où la croissance de la vigne est rapide. De nouvelles feuilles vont apparaître et, en 10 ou 15 jours, la jeune manne ou « grappe en bouton » va doubler ou tripler de volume. D'un autre côté, la naissance des larves d'ampélaphages, qui commencent vers la fin de Mai, sous notre climat septentrional, va s'échelonner. Un second traitement à la bouillie cupro-arsénicale deviendra donc nécessaire, 8, 10 ou 12 jours après le premier, suivant l'allure du développement de la vigne. La grappe sera déjà un peu moins visible que lors de la première application ; elle pourra encore être atteinte par la pulvérisation et, ses boutons floraux étant bien séparés, elle retiendra convenablement le produit cupro-arsénical, même sans l'adjonction d'un mouillant. Ce second traitement, exécuté à la fin de Mai ou au début de Juin, dans notre région, coïncide normalement avec l'éclosion générale des larves de Cochylys et de l'Eudémis.

Des essais répétés pendant de nombreuses années, effectués dans de nombreux vignobles, ont montré que ces deux traitements, bien faits, préservent parfaitement la grappe du Rot Gris et détruisent une proportion élevée de larves de Cochylys et d'Eudémis (70 à 80 %). Dans les mauvaises années, ils assurent aux viticulteurs, sinon la totalité de la récolte, du moins une récolte et évitent un désastre.

Ce sont les traitements de base. Nous les estimons indispensables. Ils doivent être exécutés chaque année, bon an mal an.

Si l'année est chaude et sèche, ils peuvent suffire à la rigueur. Si l'année est humide, ils retarderont le développement de l'invasion primaire du Mildiou sur la feuille, lequel exige, comme on le sait, tout un ensemble de circonstances pour pouvoir se produire et assureront, d'ores et déjà, la protection de la grappe. Ils rendront beaucoup plus facile la défense ultérieure du feuillage.

Si le vigneron, comprenant bien leur extrême importance, s'applique à les faire avec soin, en inondant les jeunes grappes et les feuilles déjà apparues, ce qui est facile, il pourra attendre en toute sécurité, voir venir et proportionner, dans la suite, son effort aux menaces nouvelles. Nous avons bien des fois observé, dans les mauvaises années, que seuls les viticulteurs ayant fait les traitements d'assurance avaient une vendange satisfaisante. Car il est manifeste que ces deux traitements de la grappe, appliqués au seul moment où elle peut être facilement atteinte, facilement imprégnée — boutons floraux et pédicelles — la préservent complètement du Rot Gris et, dans une large mesure, du Rot Brun.

Supposons maintenant que nous nous trouvions dans les plus mauvaises conditions pour assurer la défense du vignoble ; par exemple qu'à partir de Juin, le temps devenait constamment pluvieux. Dans ces conditions, le Mildiou de la feuille finira bien par apparaître, car les traitements d'assurance n'ont pu naturellement protéger que les feuilles présentes au moment de leur application. Il nous faudrait alors exécuter quelques sulfatages supplémentaires qui, eux, n'atteindraient pas pratiquement les grappes, mais seulement le feuillage.

Les poudres cupriques trouveront, dans ce cas, leur utilisation. Nous en reparlerons une autre fois.

Comment pratiquer les traitements d'assurance ?

Sous notre climat septentrional, la date du 20 Mai va nous servir de point de repère pour l'exécution du premier traitement. Cette date devrait être avancée pour les vignobles méridionaux.

Nous tiendrons compte, pour déterminer exactement, du développement de la grappe, lequel pourra occasionner un léger décalage de quelques jours, avant ou après le 20 Mai.

Dans les vignobles qui ont souffert des fortes gelées de la fin de décembre et des gelées plus récentes (30 avril), qui ont causé d'incalculables dégâts dans certaines régions — notamment dans le Saumurois — l'époque des traitements d'assurance devra être retardée. Ces traitements pourront même être supprimés dans les vignes qui n'auront pas repoussé à la fin de l'hiver, mais dans ce cas seulement.

Dans les cas normaux, nous ferons donc un premier traitement aussitôt que les premiers boutons floraux commencent à se séparer.

Un second traitement suivra automatiquement le premier à 8-12 jours d'intervalle, suivant la vitesse de croissance de la vigne, car il importe que la grappe puisse encore être atteinte.

On emploiera, à chaque traitement, une bouillie cupro-arsénicale. En ce qui nous concerne, nous avons recouru à la bouillie bordelaise à 2 % de sulfate de cuivre, fortement alcaline, à laquelle nous ajoutons 1 % (1 kg.) par hectare d'arséniate de plomb, en poudre ou en pâte et délayé préalablement. La proportion de sulfate de cuivre pourrait être réduite à 1,5 %, dans les années sèches.

La quantité de bouillie, lorsqu'on traite à dose d'homme, est de 4 à 5 hectolitres au premier traitement et de 6 à 8 au second.

On passera des deux côtés du rang si c'est nécessaire.

Un ouvrier peut traiter, à dose, suivant le cas, de 1/2 à 1 hectare par jour. La pulvérisation doit être copieuse, de manière à bien inonder grappes et feuilles.

Dans les grandes exploitations où l'on ne peut pas recourir aux pulvérisateurs à dos, on emploiera des appareils à grand travail munis de lances à interrupteur tenues par des ouvriers. Les appareils à pression d'air ou à moteur donnent des résultats intéressants et permettent d'aller vite, mais la dépense de liquide est sensiblement plus importante : 10 à 12 hectolitres de bouillie par hectare à chaque traitement. Il est vrai que, pour diminuer le prix de revient, on peut réduire la concentration en cuivre de la bouillie. Mieux vaut une pulvérisation très abondante avec une bouillie peu concentrée, plutôt qu'une pulvérisation parcimonieuse avec une bouillie riche en cuivre.

Les traitements d'assurance visent donc avant tout la préservation de la récolte ; mais il ne faut pas oublier qu'ils ne peuvent toujours suffire à conserver intact le feuillage dont le rôle, bien connu, est d'assurer la maturation complète du fruit et le bon accroissement du bois. Quelques sulfatages complémentaires avec une bouillie cuprique sans arséniate de plomb seront donc nécessaires, dans la suite, si le temps est humide.

Pour leur exécution, les postes d'avertissements guideront utilement les viticulteurs.

Mais ce qu'il faut retenir, c'est que, pratiquement, les pulvérisations liquides exécutées après les traitements d'assurance ne peuvent plus atteindre facilement les grappes si l'on ne pratique pas un effeuillage, opération coûteuse et délicate, à laquelle le viticulteur se résigne difficilement.

L'exécution annuelle des traitements d'assurance ne permet pas seulement de sauver la récolte du Rot Gris, forme très grave du Mildiou de la grappe, puisque le Rot Gris peut, en quelques jours, anéantir une récolte, mais encore d'éteindre peu à peu les invasions de Cochylys et d'Eudémis. Il est possible de suivre cette diminution progressive des invasions, diminution consécutive aux traitements d'assurance, en faisant, chaque année, dans des conditions identiques, le relevé des captures de papillons dans des pièges-appâts. C'est ainsi que le nombre des papillons d'Eudémis capturés dans notre vignoble expérimental de Belle-Beille, est passé entre 1930 et 1937, de 5.212 à 215 seulement, pour 12 pièges-appâts.

Depuis quelques années, nous n'avons plus, dans ce vignoble, à souffrir des attaques de l'Eudémis. Les traitements d'assurance sont cependant continués. L'effort persévérant est indispensable si l'on veut, dans la pratique, obtenir un résultat certain.

E. VINET.

Directeur-Adjoint de la Station
Énologique Régionale d'Angers.

Lutte contre les maladies de la dégénérescence de la pomme de terre

La transmission des maladies de dégénérescence de la pomme de terre se fait avec la plus grande facilité d'un pied malade à un pied sain. C'est là une constatation bien établie et nous allons en tirer quelques déductions d'ordre pratique, d'une part, pour le producteur de plant ; d'autre part, pour le cultivateur contraint de renouveler son plant.

Dans ces cultures, le sélectionneur voit, toujours apparaître, au milieu des pieds sains, et si peu soit-il, des pieds atteints de l'une ou l'autre maladie de dégénérescence. Ces pieds malades sont des foyers de contamination qui, de proche en proche, vont infecter les pieds voisins. Ceux-ci, l'année même, peuvent ne pas manifester de symptômes suspects, mais leur descendance sera presque à coup sûr malade.

Moins longtemps, resteront en présence les pieds malades et les pieds sains, plus ceux-ci auront de chance d'avoir une descendance saine. La proposition inverse est tout aussi exacte.

Il en résulte pour le sélectionneur la nécessité impérieuse de pratiquer l'épuration sanitaire de très bonne heure, dès que les symptômes de maladies sont visibles, c'est-à-dire peu de temps après la levée et même dès la levée.

Il y a là une règle fondamentale et, faute de s'y conformer, certains sélectionneurs enregistrent des insuccès qui leur paraissent inexplicables.

Bien entendu, l'arrachage très précoce des pieds malades ne supprime pas la nécessité de passer ultérieurement dans la culture le plus souvent possible et d'extirper les pieds qui présentent des signes de l'une ou l'autre maladie de dégénérescence.

Ce sont là préceptes bien connus des bons sélectionneurs, mais on ne saurait trop leur rappeler la nécessité de les mettre toujours en application sans défaillance aucune.

Une culture saine (issue de plant sain), mais de surface restreinte et située dans le voisinage d'autres cultures entièrement malades donne une descendance presque entièrement malade. Par contre, la même culture saine, si elle occupe une surface plus étendue (1, 10, 20 hectares), donne, la 2^e année, une descendance où la proportion de maladies peut rester relativement faible (10, 20 %).

C'est que, dans le premier cas, les foyers d'où part la contagion (les cultures voisines en mauvais état) sont relativement près de tous les pieds de la culture saine. Dans le second cas, les pieds sont d'autant plus isolés des foyers d'infection qu'ils sont plus éloignés des bordures du champ, et ils le sont d'autant plus que le champ est plus grand. Ici, l'isolement des pieds sains est réalisé par l'étendue du champ.

Le sélectionneur qui opère déjà sur du plant sain a le plus grand intérêt à réaliser des champs les plus grands possibles. De même, dans les régions qui ne paraissent pas spécialement favorables à la sélection, on s'applique à l'on puisse y obtenir du plant relativement sain à partir de plant sain directement cultivé sur des champs d'assez grande surface, surtout s'il n'y a pas, à proximité, des cultures malades.

Ce qui précède va trouver son application auprès du cultivateur qui pro-

Soins à donner aux vergers

Arbres à pépins :

POIRIERS - POMMIERS

En cette saison il faut, immédiatement après la floraison — et nous estimons que pour certaines variétés il est temps et peut-être même un peu tard — d'effectuer les traitements que nous allons désigner.

Dans les vergers de pommiers et plantations de fruitiers, nous avons à combattre deux misères qui ne sont pas encore apparentes, mais qui se trouvent dans les arbres à l'état latent et qui se révéleront un peu plus tard sur les fruits et sur les arbres eux-mêmes. C'est-à-dire qu'il faut déjà songer au mal que va causer le ver du fruit « Carpocapse » et la Tavelure.

Ce ver du fruit dont le papillon va pondre bientôt sa larve au milieu des fleurs, se développera plus tard dans l'intérieur des pommes et poires pour les rendre véreuses, souvent inutilisables, en tous les cas impropres au commerce.

La tavelure, maladie cryptogamique des pommiers et poiriers, débute pendant et immédiatement après la floraison. Elle cause à la surface des feuilles et des fruits des taches d'un brun velouté ; les feuilles qui en sont atteintes se dessèchent et disparaissent, les fruits sont tout déformés, la

peau devient rugueuse, se fendille, ils sont inutilisables pour le commerce et même pour la consommation familiale.

La tavelure peut produire ses dégâts pendant tout l'été, surtout si l'été est pluvieux, et dans les régions humides. Les jeunes pousses des arbres atteints sont arrêtées dans leur végétation et meurent.

Pour tout propriétaire de plantation fruitière, il est donc utile d'être averti sur ces deux misères des vergers qu'il faut traiter dès maintenant.

Plusieurs traitements sont à envisager :

Si l'on en a eu la possibilité, un traitement préventif aura été très salutaire ; un deuxième aussitôt la floraison, c'est-à-dire quand les pétales des fleurs sont tombés ; un troisième un mois après, et enfin, si on en a les moyens, un dernier traitement six à sept semaines après la floraison.

Comme d'un part on a à traiter un insecte et d'autre part une maladie cryptogamique, le commerce est arrivé à donner des produits qui, se réunissant sans se nuire dans leur emploi simultané, permet par un seul traitement de combattre le ver du fruit et la tavelure.

Les produits à utiliser sont assez nombreux et plusieurs maisons sérieuses fournissent des compositions parfaites, donnant les meilleurs résultats. Mais on peut indiquer ici que pour le Carpocapse il faudra autant que possible employer des produits à base d'arséniate, l'arséniate diploïmérique, mélangé avec une bouillie sulfocalcique, qui permettra dans un seul traitement de protéger les vergers contre les vers et la tavelure.

Il y a lieu de faire ici quelques recommandations pour l'emploi de ces produits : on doit éviter d'en absorber, d'en recevoir sur la figure ; se laver les mains avec beaucoup de soin après l'arrosage et ne pas se permettre de manger en même temps que l'on fait le traitement.

Les bouillies sulfocalciques dont la base est l'association de la chaux et du soufre sont d'un emploi excessivement facile. Le prix de revient du traitement est assez modique, puisqu'on emploie en moyenne les produits à base d'arséniate à la dose de 0,600 %, c'est-à-dire 600 grammes pour 100 litres d'eau et 1 kg. pour 100 litres d'eau de bouillie sulfocalcique.

Pour le deuxième traitement après la floraison, on pourra se permettre d'augmenter la proportion des produits arsenicaux jusqu'à 1,2 %, car c'est à cette période que le carpocapse évolue ; le Professeur Balachowski signale dans son livre que le papillon du carpocapse ne se déplace que lorsque la température atteint environ 17°. Il y a là une indication permettant de choisir à l'époque où l'on a décidé le traitement, le jour le plus propice pour l'effectuer. Le troisième traitement après la floraison restera dans les mêmes proportions que celui désigné ci-dessus.

La protection des récoltes de fruits à noyaux, secondaires dans notre région et de moindre importance comparées aux fruits à pépins, mérite cependant quelque attention, et il y a lieu dès maintenant d'indiquer les soins à donner.

Contre la cloque du pêcher, il y a le vieux système de soufre en poudre projeté par temps chaud de préférence sur le feuillage, ou le soufre liquide que l'on trouve dans le commerce sous le nom de « Fongicide » dont l'effet est plus efficace et plus rapide que le soufre en poudre.

Pour les cerisiers et les pruniers, nous trouvons le puceron vert qui vit en colonies compactes sur les jeunes rameaux, fait se dessécher et recroqueville les feuilles et qui doit être autant que possible traité avant qu'il n'ait trouvé moyen de se mettre à l'abri dans les replis des feuilles où les insecticides ont peine à l'atteindre. Le traitement contre ce puceron se fera par des insecticides à base de nicotine.

Le plomb du prunier, cette maladie qui donne au feuillage un aspect métallique et luisant, sera combattue très efficacement à l'aide d'une pulvérisation de soufre liquide.

Nous estimons que les propriétaires de vergers doivent être de plus en plus intéressés à la présentation de fruits sains. On a pu observer déjà l'année dernière combien les beaux fruits conservaient leur prix et leur valeur, et combien était rémunérateur le prix de vente au kilo des poires comme des pommes. L'importation des fruits étrangers reste toujours importante en France ; il y a donc là une source de revenus pour le cultivateur qu'il est intéressant de ne pas négliger. C'est pourquoi nous estimons qu'il est utile d'encourager la pratique des traitements qui ont été désignés ci-dessus.

Il reste toujours à prévenir le propriétaire d'un verger contre les invasions du puceron lanigère, insecte terriblement nuisible aux plantations de pommiers. Il n'a pas encore commencé en cette saison à faire une apparition dangereuse, mais dans un prochain article nous rappellerons une formule qui permet de le combattre très efficacement. Cette formule a d'ailleurs été donnée, mais nous estimons qu'elle ne sera jamais trop précieuse.

A. BONNET.

LA VILLETTE

Lundi 8 Mai 1939

Jeudi 11 Mai 1939

COURS OFFICIELS DE CLOTURE

VIANDES NETTES

Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	11.10	10.00	8.70	11.50
Vaches	11.10	9.70	8.20	13.00
Taureaux	8.30	8.00	7.30	8.80
Veaux	17.00	16.20	13.50	18.00
Moutons	20.00	16.30	13.30	20.50
Porcs	13.14	12.14	9.14	13.72
Erbis	de 10.30 à 13.50			

POIDS VIFS

Bœufs	6.65	5.50	4.35	7.30
Vaches	6.65	5.33	4.10	8.32
Taureaux	4.98	4.40	3.65	4.45
Veaux	10.25	8.65	7.42	11.53
Moutons	10.00	7.65	5.85	10.25
Porcs	9.20	8.50	6.40	9.60
Erbis	de 4.32 à 6.17			

PARIS (La Villette), le 8 Mai.

Gros bovins

Arrivages : 2912 bœufs, 1904 vaches, 510 taureaux. Réserves vivantes aux abattoirs 471. Introductions directes aux abattoirs depuis le marché précédent 728. Renvoi : 45 bœufs, 25 vaches, 4 taureaux.

Bœufs. — Bœufs blancs, charolais extra 5.10 à 5.30 ; 1^{re} qualité 4.90 à 5 ; grossiers 4.50 à 4.70 ; gros bœufs 4.50 à 5 ; gris de l'Ouest Maine-Anjou extra 4.70 à 5.10 ; bœufs gris 4.20 à 4.40 ; ordinaires 3.80 à 4.10 ; bruns jeune extra 4.70 à 5.10 ; bœuf 4.40 à 4.60 ; ordinaires 3.90 à 4.30 ; grossiers 3.70 à 3.90.

GENÈSSES. — Extra blanches 5.90 à 6.30 ; rouges 5.10 à 5.70 ; manœuvres ordinaires 4.60 à 5.

VACHES. — Jeunes de 1^{re} qualité 4.50 à 5.30 ; bœufs 3.70 à 4.50 ; vieilles 3.10 à 3.60 ; viande à saucisson 2 à 2.70.

TAUREAUX. — Bretons 4.40 à 4.50 ; jeunes taureaux de ferme 3.90 à 4.20 ; grossiers 3.50 à 3.80.

Veaux

Arrivages 1710. Réserve vivante 659. Introduction directe 1295. Renvoi 32. (Cours à la livre de viande) : Veaux tourangeaux extra 7.80 à 8.20 ; ordinaires 7.50 à 7.70 ; manœuvres extra 7.30 à 7.80 ; autres bœufs manœuvres 7 à 7.70 ; ordinaires 6.80 à 7.40 ; angevins 6.80 à 7.40 ; bretons vendéens 6.10 à 6.50 ; veaux de service 6 à 6.80 ; bœufs à 4.40 ; petits veaux de ferme 2.80 à 3.50 ; veaux extra des meilleures provenances au détail 8.10 à 10.30.

Ovins

Arrivages : 9.917. Réserves vivantes 2920. Introductions directes 3.751. Renvoi 30.

AGNEAUX. — Laitons extra du Loiret 9.50 à 10.10 ; croisés 9.30 à 10 ; Dishleys 9.40 à 10.10 ; vendéens 8.40 à 8.70 ; maraichins 8.20 à 8.90.

MOUTONS. — Poitou 7.70 à 8.50 ; dishleys 8.10 à 8.70 ; maraichins 7.80 à 7.90.

BREBIS. — Poitou 5.40 à 6 ; dishleys 5.80 à 6.20 ; vieilles brebis de toutes provenances 4.60 à 5.

Porcs

Arrivages : 994. Réserves vivantes 1311. Introductions directes 4080. Renvoi néant.

(Cours au kilo vif) :

Pores maigres extras au détail 9.50 à 9.60 ; bœufs maigres du Centre et Ouest 9.40 à 9.60 ; cochons spalis du Centre et Ouest 8.70 à 9.10 ; gros gras 8.40 à 8.70 ; petits maigres 8.40 à 8.70 ; Fonds de parquets 7.90 à 8.30 ; Pores creusois 9.50 à 9.60, vendéens 9.40 à 9.60.

COCHES. — 6.30 à 7.10.

Arrivages de la Région à la Villette

Loire-Inférieure : 75 bœufs, 55 vaches, 20 taureaux.

Maine-et-Loire : 90 bœufs, 45 vaches, 25 taureaux, 50 veaux, 20 porcs. Mayenne : 49 bœufs, 40 veaux, 15 taureaux.

Morbihan : 20 porcs.

Vendée : 195 bœufs, 90 vaches, 10 taureaux, 150 moutons.

Vienne : 295 bœufs, 205 vaches, 12 taureaux.

Observations

La température s'est légèrement relevée depuis les marchés précédents.

Une brusque arrivée de fortes chaleurs entraînerait inévitablement une diminution de la consommation de la viande et cette crainte incite les acheteurs à ne montrer plus réserves.

Mais aujourd'hui les arrivages étaient très réduits pour un marché du lundi et la vente n'a pas été trop difficile.

Des hausses ont de nouveau été allouées acquies dans diverses catégories.

Pour le gros bœuf, la modicité des envois a permis une vente facile en toutes catégories.

Des hausses de trois à quatre sous par livre nette en bœufs et vaches et d'un à deux sous en taureaux ont été pratiquées.

En veaux, les offres étaient également réduites, mais la demande a été moins active. Une légère hausse de 10 centimes au kilo net a été acquies dans quelques cas, mais seulement pour les animaux de qualité parfaite.

Pour les moutons, les offres étaient également en diminution par rapport à il y a huit jours : plus de 3.000 têtes en moins. Une hausse moyenne de 30 centimes au kilo net a été pratiquée en agneaux et moutons. Elle a été un peu moins sensible en brebis.

Quant aux porcs, bien qu'ils aient été amenés en nombre plus normal que lors des précédents marchés, ils ont conservé une vente facile et dans l'ensemble ils sont restés aux anciens cours.

Actuellement...

LA GRANDE QUINZAINE AUTOMOBILE

organisée par la Société Nantaise des Automobiles

Peugeot

du 9 MAI au 23 MAI

EXPOSITION PERMANENTE

à ANGERS 9, rue Thiers à NANTES 5, quai de l'Île Glorieuse à CHOLET 147, rue Nationale

• PRODUCTION PEUGEOT 1939 •

VOITURES D'OCCASION DE TOUS MODÈLES

• VOITURES GARANTIES •

VENTE À CRÉDIT PAR LA D.I.N. (6 à 18 mois)

ATTRACTION SENSATIONNELLE...

LA 202 PILOTÉE PAR L'HOMME AUX YEUX BÂNDÉS

à NANTES le 9 Mai à 18 heures	à CHATEAUBRIANT le 10 Mai à 11 h. 1/2	à ANCENIS le 11 Mai à 11 h. 1/2
à ST-NAZAIRE le 12 Mai à 11 h. 1/2	à CHOLET le 13 Mai à 11 h. 1/2	à ANGERS le 16 Mai à 18 heures
à SEGRÉ le 17 Mai à 11 h. 1/2	à BAUGÉ le 19 Mai à 11 h. 1/2	à CHALONNES S/L le 20 Mai à 11 h. 1/2

le départ aura lieu devant l'Agence

Peugeot

DEUX MANIFESTATIONS A LA GLOIRE DU MUSCADET

Rallye-Aérien

et "Journée du Vin"

au Loroux-Bottreau

ont remporté un très vif succès

(Suite de notre article de 1^{er} page)

Les concours des vins

Le soleil, nous l'avons dit, avait fini de bouder et, fort au contraire, il éclatait dans ce matin de Mai, avançant les couleurs des drapeaux qui flottaient sur le ciel.

C'est là, qu'à 9 heures, eut lieu la réception des délégués et des membres du jury, à l'intention desquels avait été préparée sur la place une vaste tente où, déjà, étaient disposées les trois nombreuses bouteilles-échantillons, plus de cent au total, envoyées en vue du concours.

Le muscadet venait, bien entendu, en tête avec 65 cures, puis le gros plant suivait avec 23 ; enfin, venait le pinot avec 6 et les vins rouges avec 10.

Les choses sont faites sérieusement au Loroux, et ce n'est qu'après les premières éliminatoires, auxquelles présida un jury nombreux, qu'un « super-jury » procéda au classement définitif.

Ce « super-jury » était composé de la façon suivante :

MM. Gauthier père, de Haute-Goulaine ; Lussseau, maître de Montbiers ; Guérin, Sautou, de Vallet, et Bourdeau père et Bouchet.

Voici les aviateurs

Mais cependant que ce jury travaillait encore et que se terminait une intéressante causerie de M. Audouard, les participants au Rallye étaient arrivés, bande rendue aussi joyeuse que la veille par la chaude sympathie qui règne dans l'aviation, rendue plus amicale encore par l'absorption du muscadet.

A la Mairie, M. Linier, sénateur et maire du Loroux, entouré de nombreuses personnalités, attendait le gouppe pour lui souhaiter la bienvenue... et le verre de muscadet.

La Reine du Muscadet, Mlle Paulette Ripoché, était là aussi, en costume de la Loire, avec ses cotés de demoiselle d'honneur, Mlle Madeleine Leroux et Henriette Babin, qui remit des fleurs à deux non moins gracieuses représentantes des ailes.

UN JOYEUX BANQUET

Si le repas qui suivit, servi excellemment à la salle Saint-Laurent, ne monta pas jusqu'au ton de celui de la veille, il n'en fut pas moins, lui aussi, extrêmement joyeux.

Un certain protocole, cependant, y présida, notamment en ce qui concerne la table d'honneur, composée ainsi qu'il suit :

M. le Préfet de la Loire-Inférieure, M. Linier, sénateur, maire du Loroux ; les conseillers généraux de la région, MM. Gaborit, de Vallet ; Majoian du Gasset, de Clisson ; Athimon, d'Ancein ; François Le Cour Grandmaison, de Vertou ; les maires du vignoble, MM. Sautou, de Vallet ; Verlynde, de La Haie-Fouassière ; De Coussement, de Saint-Fiacre ; Mahot, de La Chapelle-Heulin, etc. ; MM. de Camiran, président de la Confédération des Vignerons du Centre-Ouest ; Bertrand, président du Syndicat « Sèvre-et-Maine » ; Palud, président de l'Aéro-Club de l'Atlantique ; Andouard, directeur du laboratoire agricole départemental ; Kergal, inspecteur de la répression des fraudes, chacun directeur des services agricoles du département ; Louis Lefèvre, président de la Chambre d'Agriculture, etc.

Mais S. M. la Reine du Muscadet était également assise à la table d'honneur, si bien que l'on put voir

NOTRE CALENDRIER APICOLE

Mois de Mai

MOIS DE MAI

Provisions. — Attention aux provisions, le développement du couvain, surtout si on a fait du nourrissage spéculatif, surtout si la température a été favorable, le développement du couvain a épuisé des provisions que l'on avait le droit de croire suffisantes. Il n'est pas rare de voir des colonies mourir de faim en plein mois de Mai. C'est le mois le plus terrible de tous pour le manège de nourriture et c'est aussi celui dont on se défie le moins.

Grosage des reines. — M. Perret-Maisonnette recommande d'employer une des meilleures ruches comme souche pour faire une bon évènement sélectionné. Le meilleur moment pour cette opération est quelque temps avant ou pendant la grande récolte.

Nourrissage spéculatif. — Du début du mois jusqu'à la grande miellée, il est nécessaire de continuer le nourrissage spéculatif pour les colonies qui sont soumises à ce régime spécial.

Hausses. — On pose généralement les hausses lorsque les deux tiers du nid à couvain sont occupés par les abeilles. Placer les hausses trop tard, c'est inciter la colonie à essaimer.

Entrées. — Dès que la grande miellée commence, il faut faciliter l'entrée et la sortie des abeilles en agrandissant les entrées des ruches ou même en les soulevant sur cales sur le devant.

Ruche sur bacule. — L'apiculteur peut avoir une ruche sur bacule pour se renseigner très exactement sur les apports journaliers moyens des colonies.

Essaimage artificiel. — Les fixistes qui veulent devenir mobilistes font des essais artificiels vers le 15 Mai et les logent dans une ruche à cadres. Cette ruche prend dans le rucher la place de la souche.

Essaimage naturel. — Les essais naturels apparaissent généralement en Mai.

Essaim de Mai. — Vaut vache à lait.

Les apiculteurs doivent veiller sur leurs ruches. S'il n'y a pas d'arbustes ou de grossiers près du rucher, fixez quelques raves, les essais primaires se fixent généralement près du rucher. Autant que possible, évitez que l'essaim n'aille chez le voisin, surtout si vous n'entretenez pas avec lui des rapports de bon voisinage. Vous avez le droit de revendiquer la propriété d'un essaim sorti de vos ruches, mais vous devez payer les dégâts occasionnés par la cueillette de l'essaim.

N'oubliez pas qu'un pot de miel fraîchement offert au moment de la récolte est une des meilleures agents de liaison avec les voisins.

Notes sur votre carnet, la date de sortie de l'essaim, l'âge de la reine, la ruche dont il est sorti, le poids de la ruche vide, le poids de l'essaim.

Essaims secondaires. — Les essais secondaires sortent ordinairement neuf jours après l'essaim primaire. Passez le soir vers 8 ou 9 heures derrière les ruches et vous entendrez chanter la jeune reine : Tuh ! tuh ! auquel chant répondent les jeunes reines non écloses : Touah ! touah !

Permutation. — Pendant la miellée, nous recommandons aux fixistes le procédé de la permutation qui consiste à mettre une ruche très peuplée à la place d'une autre qui est faible en population et vice-versa ; enfumez les deux colonies à permuter, laissez les plateaux à leurs places et déplacez seulement les corps de ruche.

Flora apicole. — Il y aura quelques arbres fruitiers en fleurs : pommier, poirier, cognassier, alizier, néflier, cornouiller, framboisier, épine-vinette.

Flourissement également : marronnier, érable, aux-sycamore, chêne, bouleau, orme, sorbier, mélèze, sapin, etc., sans oublier les acacias.

Comme plantes, les trèfles des prés, trèfles incarnats, trèfles rampant, les luzernes et les vesces et le sainfoin, la plante idéale pour les apiculteurs.

HELLE.

PRECEPTES ET DICTONS

Placez une hausse sur les bonnes colonies.

Élargissez les entrées. Veillez à l'élevage des reines.

Détruisez ou soignez la colonie malade. Surveillez la sortie des essaims. Continuez à mettre les hausses. Faites vos essais artificiels.

Aérez vos ruches.

Un bel essaim de Mai vaut une vache à lait.

Du mois de Mai la chaleur de tout l'an fait la chaleur.

A. PERRIT-MAISONNETTE. (Communiqué par la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure.)

MON PETIT JARDIN

Trois bonnes greffes et une bonne formule de cire à greffer

Nous voici à l'époque des greffes. Il en est trois parmi les innombrables catégories qui existent, qu'un agriculteur doit connaître :

La greffe en fente.

La greffe en couronne.

La greffe en écusson.

Je m'en vais les décrire brièvement, mais nettement, et de la façon la plus pratique, mais avant, vais donner de suite une bonne formule de cire à greffer connue dans la plupart des pépinières françaises, et la façon de la préparer.

C'est le mastic à chaud classique. Cette formule a pour base une combinaison de poix blanche, de poix noire, de cire jaune, de suif et de résine. On y ajoute souvent de l'ocre, du saindoux, des cendres tamisées. Le tout est fondu dans une marmite. On emploie cette composition tiède.

Pour rendre la composition plus épaisse, on augmente la poix ; pour la rendre plus légère, le suif. La résine lui donne plus de sécheresse, la cire plus d'onctuosité.

En Pays-Bas existe une autre méthode. On fait bouillir 1 kilo de résine d'Amérique avec un verre d'huile ou de graisse ; on jette ce mélange bouillant dans l'eau froide, puis, peu après, on le reprend, l'étire tant qu'il est malléable. Ensuite on l'emploie à chaud.

Voici à présent une formule dosée des pépinières angevines, orléanaises et de l'Aube :

Faire fondre ensemble : Résine : 0 k. 250.

Poix blanche : 0 k. 750.

En même temps, faire fondre à part : suif, 0 k. 250.

Puis verser le suif fondu bien liquide sur le premier mélange, en ayant soin de bien agiter avec énergie.

Ajouter enfin 800 grammes d'ocre rouge, en le laissant tomber en miettes et en remuant longtemps le mélange, pour que tout soit mêlé très intimement.

Il faut que le mastic soit onctueux, malléable. L'employer tiède.

UNE EXCURSION DE DEUX JOURS

à

VITRE

FOUGÈRES

VIRE

CAEN

CABOURG

DEAUVILLE

LISIEUX

FALAISE

Bagnoles-de-l'Orne

est organisée pour les fêtes de la Pentecôte.

Par le SERVICE TOURISTIQUE DE L'ÉCHO DE LA LOIRE

Place Graslin, — NANTES

AVIS IMPORTANT

Vente des Blés

de la récolte 1938

Nous rappelons aux Sociétaires et Usagers de notre Coopérative que le décret-loi du 17 juin 1938 fait obligation aux producteurs, de livrer le 30 juin au plus tard tous les blés leur restant à cette date.

Cependant, en raison d'une part des circonstances atmosphériques particulièrement défavorables de décembre 1938, qui ont entraîné la perte d'une certaine fraction de la récolte en terre et, d'autre part, de l'importance de la récolte 1938 dont le logement par les organismes stockeurs, antérieurement au 30 juin, s'avère difficile, le Comité d'Administration de la Coopérative du Blé, en vue de donner satisfaction aux demandes de nombreux agriculteurs désireux de conserver des blés pour leurs enssemencements et afin, également, de faciliter la tâche des organismes stockeurs, a adopté récemment les dispositions suivantes :

A titre exceptionnel, motivé par les gélées de décembre 1938, les agriculteurs pourront conserver les blés de la récolte 1938 au-delà de la date du 30 juin prochain, sous réserve que les blés ainsi conservés soient utilisés exclusivement en vue des enssemencements de l'exploitation.

En aucun cas, ces blés ne pourront être vendus après cette date.

Toute vente constituerait une infraction caractérisée à l'article 15 du décret-loi du 17 juin 1938 et serait, par suite, passible des sanctions légales.

Les agriculteurs désireux de conserver du blé de la récolte 1938, devront en aviser la Coopérative avant le 15 juin, en indiquant la quantité qu'ils se proposent de garder pour leurs enssemencements.

GREFFES EN ECUSSON

Dans cette greffe, pas de cire à greffer, on n'en a pas besoin, mais, par contre, deux choses importantes à se rappeler : 1) En coupant les rameaux sur lesquels on prélèvera les écussons, ne pas lever ces derniers vers la pointe ou vers la base du rameau ; vers la pointe, les tissus sont trop mous, vers la base trop souvent les yeux pas assez sortis ; 2) tout résidant dans la façon dont on lèvera l'écusson. On doit lever ce dernier assez plat en soutenant les rameaux de la main gauche et le pouce droit, avoir un écussonnet bien affilé. Avec des bords anguleux, suivre le contour de l'angle, sans quoi on tronque l'écusson trop court en sortant derrière l'œil. Les feuilles, bien entendu, ont été coupées sur le rameau, en gardant les pétioles qui sont, comme on le verra plus loin, très utiles pour deux raisons. Une fois l'écusson levé, le point délicat commence : arriver à lever l'écusson de bois, sans vider l'écusson de l'œil, du « germe » favorisant la soudure sur le sujet, surtout répondre verte très petite, on y arrive mieux en soutenant cette partie de l'écusson, lorsqu'on la lève, avec l'ongle. Les ongles sont en effet fort utiles et servent de spatules d'écussonnement. J'ai connu de vieux contre-maîtres pépiniéristes fort « griffus » à la saison des greffes. En ce métier, terrien, leurs ongles de « mandarin » étaient en « deuil » certes, mais ils teignaient en rose, signe évident d'oliveté que les vrais jardiniers n'afficheraient pas ! On agit l'écusson au pétiole, et on fait rapidement la fente classique de l'écorce du sujet

FONTAINEBLEAU

1539 1939 FRANÇOIS I^{er} L'AFFIRME "LE DRAP D'OR" EST MAINTENANT A FONTAINEBLEAU

Quelle veine ! L'escalier est en fer à cheval

LOTÉRIE NATIONALE

Le carnet de travail

Les gens mal informés ou de mauvaise foi prétendent que les paysans sont après au gain. Dans quelle autre profession pourtant verrait-on un jeune homme passer sa journée entière au travail (des journées qui sont parfois de 16 heures) pour rien ?

Tel est le cas des jeunes paysans. Quoiqu'on en ait dit, l'esprit individualiste ne peut trouver place à la campagne. C'est une équipe qui fait marcher une ferme, la plus solide, la plus vivante de toutes les équipes : la famille. Le jeune paysan donne tout son temps, toutes ses forces à cette œuvre commune qu'est l'exploitation agricole. Il ne reçoit presque rien en retour, que l'espoir de continuer sur la même terre le dur labeur de ses pères.

Le Code Civil n'a pas compris cette grande vérité sociale.

En contraignant tous les héritiers d'un bien agricole à un partage arbitrairement égalitaire, non seulement il détruit dans bien des cas l'unité économique qu'est une ferme et la rend impropre à l'exploitation, mais encore il lèse gravement celui des enfants qui doit assumer la charge de continuer l'exploitation. Le travail qu'il a fourni sur la terre du vivant de son père ne compte pour rien. Il vient exactement au même rang que les cohéritiers qui, ayant déserté la terre ont gagné leur vie ailleurs, et il est obligé de s'endetter pour le rachat de la terre.

Le Code Civil, qui avait cru trouver la justice dans la stricte égalité, a, en réalité, perpétré la plus grande des iniquités.

Le carnet de travail doit y remédier. Toutes les sommes que le jeune paysan aura dû toucher à titre de rémunération de son travail sur la terre paternelle, et qui ne lui ont pas été versées, seront consignées sur ce carnet. Elles constitueront une créance sur la succession et, de ce fait,

La Vie Syndicale

Syndicat

des Planteurs de Tabac de la Loire-Inférieure

Une réunion extraordinaire des Planteurs de Tabac aura lieu le dimanche 21 Mai, à 10 heures (légal), Ecole des Garçons, à SAINT-JULIEN-DE-CONCELES.

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu du Congrès de Romans.

Questions diverses.

Le Président: Marcel TERRIEN.

Changements d'adresse

